

GRAND CONSEIL

Question Hubert Dafflon

2015-CE-84

**Centrales de chauffage à distance (CAD), coûts de l'énergie.
Est-ce que la stratégie du Groupe E correspond et permet
d'atteindre les objectifs cantonaux en matière d'énergies
renouvelables et d'utilisation de ressources indigènes ?**

DEE

19.03.2015

Les prix pratiqués par le Groupe E n'incitent pas les propriétaires de biens immobiliers à se raccorder aux CAD, ce qui va à contrecourant des objectifs de la politique cantonale au niveau de l'utilisation des énergies renouvelables, tout particulièrement le bois indigène, et de notre indépendance énergétique.

Les négociations entre les fournisseurs de système de chauffage et de livraison d'énergie ont mis en lumière, dans le cadre d'une PPE de neuf petits immeubles (Fin du Chêne, à Grolley) devant assainir son chauffage, que les prix pratiqués par le Groupe E pour la centrale de chauffage (dont la conduite de chaleur passe déjà en limite de quartier) étaient nettement plus élevés que ceux pratiqués par Frigaz ou pour un chauffage à mazout traditionnel. Les comparatifs de la PPE tenaient compte des frais de raccordement, du contrat annuel minimal, de l'utilisation effective d'énergie et de l'amortissement selon le système choisi et sa durée de vie.

- Est-ce que le Conseil d'Etat a connaissance de tels écarts de coûts au détriment des CAD par rapport à d'autres systèmes à énergies fossiles non renouvelables ?
- Si oui, est-ce que le Conseil d'Etat va intervenir auprès du Groupe E afin de faciliter l'accès aux CAD par des prix globaux plus concurrentiels et ainsi favoriser des énergies renouvelables et indigènes ?

(Sig.) Hubert Dafflon, député
et 11 cosignataires